

## REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (pour travaux)

A PARTIR DU 1er JANVIER 2019

DESIGNATION	UNITE	TEMPS	TARIFS 01.01.2015	Tarifs 01.01.2016	Tarifs 01.01.2017	Tarifs 01.01.2018	Tarifs 01.01.2019 (+2,3%)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Echafaudages de pied ou sur tréteaux, dépôts, échelages ;</li> <li>▪ Echafaudages suspendus, bascules, etc...;</li> <li>▪ Sapines, grues etc.. Placées ou développant saillie sur la voie publique ;</li> <li>▪ Etais par groupe ;</li> <li>▪ Palissades en saillie susceptibles ou non de recevoir des affiches</li> </ul>	Travée de 4 m.	Semaine	20,00 €	20,30 €	20,60 €	20,90 €	21,40 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cabane de chantier ou locaux de substitution de type "bâtiment modulaire"</li> </ul>	M <sup>2</sup> emprise externe au sol	Semaine calendaire 7 j	11,80 €	12,00 €	12,20 €	12,40 €	12,70 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Véhicules "ateliers" (benne, tout véhicule déménagement)</li> </ul>	par unité de place de stationnement	journée	8,80 €	8,90 €	9,00 €	9,10 €	9,30 €
Fermeture d'une rue à la circulation	u.	Jour	63,60 €	64,60 €	65,60 €	66,60 €	68,10 €

Etant entendu que les bénéficiaires d'une aide au ravalement sont exonérés du paiement des droits d'échafaudage, conformément à une décision prise en 1988.

les tarifs sont arrondis comptablement à la dizaine entière de centimes